AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 19-6-73 538810

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

55 Rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3
Tél. 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 30 F
C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, Rue Mazenod — 69 - LYON - 3e

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

1er supplément au bulletin N° 153 de juin 1973 18 juin 1973

VIGNE

MILDIOU - A la suite des orages des 5 et 6 juin, un traitement a dû être appliqué entre le 8 et le 11 conformément aux instructions du bulletin précédent. En toutes régions, la vigne se trouve à un stade particulièrement sensible alors que des foyers secondaires sont déjà décelés; la meilleure protection sera obtenue par l'application d'un traitement dès réception c'est à dire peu avant l'apparition des taches issues des contaminations qui ont pu se produire les 12 et 13 juin.

BLACK-ROT - Le maintien de la protection ne se justifie que dans la mesure où des taches sont visibles dans les parcelles abandonnées contigües aux vignes à protéger.

BOTRYTIS - Assurer dès maintenant la protection des vignes sensibles en utilisant contre le mildiou ou le black-rot des produits également efficaces contre la pourriture grise.

OIDIUM - Sur cépages sensibles la protection doit être maintenue en raison de conditions climatiques particulièrement favorables à la maladie et bien que cette dernière paraisse jusqu'à maintenant peu virulente.

VERS DE LA GRAPPE - Bien que le vol de la génération printanière se soit anormalement prolongé, la faiblesse des populations justifie la suspension des traitements insecticides jusqu'à l'apparition de la 2ème génération.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES - Dans les seules régions les plus froides (celles qui ne figurent pas à la rubrique "carpocapse") la surveillance devra être maintenue jusqu'au 21 juin, après quoi la protection pourra être abandonnée si aucune tache n'est apparue à cette date.

Dans tous les autres cas ainsi que sur pêcher, la protection ne sera maintenue qu'en présence de la maladie.

OIDIUM DU PECHER - Les conditions climatiques étant très favorables à l'extension des premiers foyers déjà constatés, effectuer des traitements spécifiques sur tous les vergers où la maladie est observable.

ANTHRACNOSE DU CERISIER - Un dernier traitement devra être appliqué dès après la récolte dans toutes les plantations sujettes aux attaques de cette maladie.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER - Sur abricots (dans les limites réglementaires) et pêches, maintenir la protection jusqu'à nouvel ordre, le "vide" entre le 1er et le 2ème vol observé dans certaines localités du sud de la région ne paraissant pas un phénomène suffisamment général pour justifier la suspension des traitements.

CARPOCAPSE - Du fait des températures d'un niveau normal ou relativement élevé et soutenu, le 1er vol affecte maintenant la plus grande partie de la circonscription.

En conséquence le 1er traitement sera entrepris ou renouvelé aux dates suivantes dans les différentes régions

.../

P 168

	20 au 23 juin	26 au 29 juin
AIN	41, 42, 43, 44, 50 et 52	40, 45, 46, 47, 51 et 119
ARDECHE	141, 142, 146, 147, 151 et 152	143, 145 et 148
DROME	121, 122, 124, 131, 132, 133, 134 et 135	123, 125, 126, 128, 129 et 130
ISERE	102, 103, 105, 108, 116 et 121	101, 104, 106, 107, 110, 111, 115, 119,120
LOIRE	5, 9, 11, 12, 13, 14 et 25	3, 4, 6, 7, 8 et 10
RHONE	22, 24, 25, 26, 29, 31, 33, 35, 36 et 37 nord	6, 21, 23, 27 et 37 sud
SAVOIE	81, 88 et 89	82, 85, 87 et 90
HTE SAVOIE	61, 62, 63 et 68	64, 66; 69 et 70

Ce traitement devra être étendu au noyer.

MOUCHE DE LA CERISE - Les indications du bulletin précédent restent valables dans les zones les moins précoces.

COCHENILLE DU MURIER - Les éclosions ayant été très groupées, il n'est pas nécessaire d'appliquer un 2ème traitement.

COCHENILLE ROUGE DU POIRIER - Renouveler le traitement dans les plantations du sud de la Circonscription qui ont souffert de ce ravageur notamment en 1971.

POU DE SAN JOSE - Appliquer un premier traitement entre le 19 et le 23 juin au nord de Tain-Tournon. Plus au sud, le 2ème traitement peut être prévu autour du 30 juin (15 à 20 jours après le premier).

BYTURUS OU VER DES FRAMBOISES - Un traitement (diethion à 100 gr/hl de mat.act. ou phosalone à 60 gr/hl de m.a.) devra être appliqué dès réception dans les régions les plus chaudes, de 8 à 15 jours plus tard dans les régions moyennes (Monts du Lyonnais) ou plus froides (Hte Savoie).

CULTURES DIVERSES

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE - La protection sera maintenue dans les zones d'altitude déjà visées et étendue dès réception aux zones les plus élevées au fur et à mesure de l'apparition du stade favorable (fanes confluentes). Adjoindre un insecticide en présence de larves de doryphore.

MILDIOU ET ALTERNARIA DE LA TOMATE - Un premier traitement devra être appliqué dès réception dans la zone de culture de la tomate de conserve.

TORDEUSE DES POUSSES DU PIN - En pépinières et sur arbres jeunes, la protection devra être établie à partir d'une date variant entre le 25 juin dans les régions les plus chaudes (type 131) et le 20 juillet dans les régions les plus froides (type 2,65 ou 127). Elle devra s'étendre sur 5 semaines environ, ce qui représentera en général 2 à 3 traitements.

On utilisera un des produits conseillés contre la tordeuse orientale du pêcher additionné d'un mouillant.

INFORMATIONS MARAICHERES

Les traitements conseillés dans les précédents bulletins ont été lessivés par les pluies, d'autre part ces périodes orageuses sont particulièrement favorables au développement des parasites; en conséquence il convient de les renouveler et de les étendre aux parasites suivants:

OIGNON - Mildiou: sur les variétés tardives effectuer tous les 10 jours des pulvérisations à base de mancozèbe, de manèbe ou de propinèbe.

POIREAU - Teigne: l'intensité de l'attaque est très variable d'une culture à une autre; on peut conseiller et envisager la protection des plançons, le trempage de ceux-ci avant le repiquage et de traiter la culture soit dès que l'on observe les premières "morsures" ou systématiquement tous les 14 jours, compte-tenu de la persistance d'action de l'insecticide mis en oeuvre.

Les insecticides suivants peuvent être préconisés: azinphos, bacillus thuringiensis, carbaryl, chlorfenvinphos, lindane, malathion, méthidathion, parathions, phosalone, tétrachlorvinphos.

L'Ingénieur d'Agronomie chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD

Le Technicien chargé des questions maraîchères
G.FERAND

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie Chef de la Circonscription
A.PITHIOUD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX